



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_081

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CRÉATION ET DE GESTION DE LA
FOURRIÈRE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

Comme le prévoit l'article 6 modifié des statuts du Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs, chaque Commune est représentée au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant qui aura voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

En ce qui concerne la Ville d'Armentières, il nous appartient donc de procéder à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant qui siégeront au Comité Syndical.

Cette désignation doit se faire, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats au Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs.

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Titulaire : Jean-Michel MONPAYS

Suppléant : Sylvie GUSTIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour les animaux errants de Lille et ses environs.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_081-DE

Création et de Gestion de la Fourrière :
Titulaire : Jean-Michel MONPAYS
Suppléant : Sylvie GUSTIN

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS